

Pour publication immédiate

Also available in English

LE PROJET DE LOI S-10 EST DANGEREUX POUR LES PERSONNES, LES FAMILLES ET LES COFFRES DE L'ÉTAT *Plus de 200 experts invitent les Sénateurs à opter pour une approche pénale sensée*

Toronto, 6 octobre 2010 — Plus de 200 organisations de première ligne, professionnels de la santé publique, chercheurs et spécialistes travaillant avec des consommateurs de drogues et des personnes vulnérables au VIH, ont appuyé une lettre invitant le gouvernement fédéral à adopter une approche pénale sensée, plutôt que répressive.

Cette lettre, appuyée par l'ex co-président du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, le sénateur Pierre Claude Nolin, préconise aux membres du Comité d'aborder la question de la toxicomanie en adoptant des approches dont l'efficacité a été scientifiquement démontrée, plutôt que des approches manifestement inefficaces, comme les peines minimales obligatoires.

Cette action a lieu tandis que le Comité doit décider cette semaine d'organiser, ou non, des audiences sur le projet de loi S-10 (*la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et apportant des modifications connexes et corrélatives à certaines autres lois*). Si le Comité décide de ne pas tenir d'audience, ces membres manqueront l'occasion d'entendre le témoignage d'experts en la matière.

« Dans sa rédaction actuelle, le projet de loi S-10 vise les personnes les plus marginalisées qui vivent avec des dépendances et dont la participation au trafic est souvent liée à leur seule dépendance à la drogue », dit Patricia Allard, directrice adjointe du Réseau juridique canadien VIH/sida. « De plus, une étude canadienne a constaté que plus de 80 pour cent des femmes incarcérées ont des enfants mineurs. Les services d'aide à l'enfance seront-ils prêts à recevoir les orphelins qui viendront frapper à leurs portes si le projet de loi S-10 était adopté? »

« La guerre contre la drogue menée par le gouvernement américain depuis trente ans, et ses expériences désastreuses dans le domaine des peines obligatoires, nous a amplement démontré que le fait d'incarcérer les gens pour des infractions mineures liées à la drogue est inefficace en ce qui a trait au traitement de la toxicomanie. C'est aussi

néfaste pour la santé publique », comme l'a dit Walter Cavalieri, président du Canadian Harm Reduction Network.

Selon madame Allard, « des données démontrent que l'incarcération des personnes qui consomment des drogues injectables attise la flamme de l'épidémie de VIH au Canada. La prévalence du VIH dans les prisons canadiennes est d'au moins 10 fois supérieure à celle que l'on constate dans la population générale. »

Selon Cavalieri « Le gouvernement actuel met clairement nos coffres en danger. Aucune évaluation sérieuse des conséquences fiscales du projet de loi S-10 n'a été complétée. Ce projet risque de porter un coup violent, non seulement au budget fédéral, mais également aux budgets des provinces et des territoires. »

Pour lire la lettre, voir www.aidslaw.ca/lois10.

– 30 –

À propos du Réseau juridique canadien VIH/sida

Depuis 1992, le Réseau juridique canadien VIH/sida (www.aidslaw.ca) oeuvre à la promotion des droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida ou vulnérables au VIH, au Canada et dans le monde, par ses travaux de recherche, d'analyse juridique et des politiques, d'éducation et de mobilisation communautaire. Le Réseau juridique est l'organisme chef de file au Canada sur les enjeux juridiques et de droits de la personne liés au VIH/sida.

Pour de plus amples informations et pour organiser des entrevues :

Gilleen Witkowski
Assistante en communications
Réseau juridique canadien VIH/sida
Téléphone: +1 416 595-1666 ext. 240
Courriel : gwitkowski@aidslaw.ca